

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 124 (1979)
Heft: 9

Vereinsnachrichten: Communiqué de la Société suisse des officiers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En résumé, une fortification est en même temps science et promesse. Sachant que nous défendons des valeurs humaines très élevées, nous voulons être à même, par la fortification, de préserver ces valeurs, pour nous et pour notre prochain, même au prix du plus grand sacrifice.

E. F.

Communiqué de la Société Suisse des Officiers

Préoccupation de la SSO quant à la politique de défense et d'armement

La SSO tient pour équilibré le programme d'armement du chef de l'EMG correspondant à la période d'investissement 1980-1984. Il convient de relever toutefois que ce programme ne permet que d'éviter l'aggravation des lacunes présentées par l'état matériel de notre armée. Toute réduction des finances indispensables à sa réalisation se solderait par une baisse de la capacité de nos troupes à se battre et par une diminution de l'effet de dissuasion. En conséquence, la SSO demande la mise à disposition sans réserve des montants nécessaires à l'acquisition des moyens voulus. Ce serait manquer à ses responsabilités si, en dépit de la situation financière de la Confédération, l'un des pays les plus riches au monde prétendait ne point parvenir à investir dans son armement des sommes se situant en dessous de la moyenne de celles que consentent de petits Etats de dimension analogue. La défense nationale constitue l'une des tâches premières de la Confédération et doit être dotée en conséquence.

La SSO exprime sa préoccupation à propos des polémiques sur ce qui se passe au DMF, consécutives à certaines indiscretions, en partie graves, portées à la connaissance du public. Comme, et à juste titre, une enquête a été ordonnée dans le contexte des défauts imputés au char 68, il s'agit maintenant de tout mettre en œuvre pour restaurer la confiance dans notre armée et notre DMF. La décision de soumettre à l'examen d'une instance neutre les procédures d'acquisition des matériels militaires correspond à un postulat de la SSO et rencontre sa pleine approbation. ■